

KIAMIKA



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 26 août 2019, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents : Mesdames les conseillères, Diane Imonti, et Mélanie Grenier et Messieurs les conseillers, Christian Lacroix et Robert LeBlanc formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

Le conseiller Raymond Martin et la conseillère Anne-Marie Meyran sont absents.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Pascale Duquette, est aussi présente.

Assistance : Il y a 13 personnes dans l'assistance principalement du secteur du lac-François.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 26 août 2019

Ordre du jour

1. **ADMINISTRATION**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2019
 - 1.4 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
 - 1.5 Présentation des comptes du mois de juillet 2019 - Municipalité
 - 1.6 Présentation des comptes du mois de juillet 2019 - Pourvoirie et camping
 - 1.7 Société canadienne de la CROIX-ROUGE - Renouvellement d'entente
 - 1.8 ADT - Soumission pour détecteur de niveau d'eau et de chaleur pour les différents bâtiments municipaux
 - 1.9 Revenus de l'évènement «EXPOSITION DES VOITURES ANTIQUES» - Création d'un fonds réservé
 - 1.10 Transport adapté - Autorisation demande de subvention
 - 1.11 Démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Pascale Duquette
 - 1.12 **Autorisation des dépenses :**
2. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 2.1 Entente incendie - relative à la fourniture d'entraide automatique selon les protocoles d'appels incendies établis
 - 2.2 Coopération intermunicipale service incendie - Mandat à la municipalité de Ferme-Neuve quant à la demande d'aide financière pour soutenir la Coopération
 - 2.3 Sécurité publique - Soumission pour projet «FORCE MAJEURE» et octroi de contrat
3. **TRANSPORTS - VOIRIE**
 - 3.1 Programme d'aide à la voirie locale, Volet/Redressement

des infrastructures routières locales - Autorisation demande de subvention

3.2 Pavage au 27 chemin du Grillon - Demande pour le remboursement d'une parcelle

3.3 Affichage de poste - Chauffeur-opérateur (déneigement) et journalier, chef d'équipe, poste temps plein

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1 Formation du Programme de qualification des opérateurs en eau potable - Affectation d'un montant pour les formations

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Poursuite en réclamation - Propriétaire du 304 chemin Valiquette

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Journée de la reconnaissance aux bénévoles 2018-2019 – Demande de permis pour évènements spéciaux

7.2 Module de jeux - Secteur Lac-François

8. VARIA

8.1 Rencontre publique pour la CAISSE DES JARDINS DE LA VALLÉE DE KIAMIKA, le 09 septembre 2019 (séance du conseil en même temps)

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

.....
1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2019-08-183

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19 h 04.

ADOPTÉE

2019-08-184

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et y ajouter au besoin les items supplémentaires.

ADOPTÉE

2019-08-185

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JUILLET 2019

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 08 juillet 2019 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2019-08-186

1.4 RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière adjointe en date du 08 août 2019, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pour la période du **1^{er} juillet au 31 juillet 2019, au montant total de 1 439,94 \$** en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2019-08-187

1.5 COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2019 – MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de juillet 2019 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de : **317 241,72 \$.**
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de : **26 601,86 \$.**

ADOPTÉE

2019-08-188

1.6 COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2019 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de juillet 2019 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de : **10 912,36\$.**
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de : **7 609,71 \$.**

ADOPTÉE

2019-08-189

1.7 SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE - RENOUELEMENT D'ENTENTE «SERVICES AUX SINISTRÉS»

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que le maire, monsieur, Michel Dion et madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière/directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, le renouvellement de l'entente pour les services aux sinistrés entre la Municipalité de Kiamika et la Société canadienne de la Croix-Rouge.

L'entente est valide pour trois (3) ans et entre en vigueur à la date de signature par les représentants de la municipalité.

Il est de plus résolu que la Municipalité s'engage à verser la contribution annuelle pour la durée de l'entente de la façon suivante :

- 2019-2020 : 170 \$
- 2020-2021 : 170 \$
- 2021-2022 : 170 \$

ADOPTÉE

2019-08-190

1.8 ADT - SOUMISSION POUR DÉTECTEUR DE NIVEAU D'EAU ET DE CHALEUR POUR LES DIFFÉRENTS BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite protéger d'avantages les bâtiments municipaux contre d'éventuels sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'installation de détecteur de température et de détecteur de niveau d'eau dans les différents bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kiamika a fait produire des soumissions selon différentes composantes de détections ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Robert Leblanc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter la soumission déposée par ADT en date du 12 août 2019, numéro de commande 2583012 pour les bâtiments suivants :

- **Bureau municipal :** Composantes, 499 \$ + Tx (sans les options) + plan de service PSQ, 35 \$ /mois + Tx
- **Patinoire :** Composantes, 686 \$ + Tx (sans les options) + plan de service PSQ, 35 \$ /mois + Tx
- **Salle communautaire et garage :** Composantes, 700 \$ + Tx (sans les options) + plan de service PSQ, 35 \$ /mois + Tx
- **Caserne :** Composantes, 872 \$ + Tx (sans les options) + plan de service PSQ, 35 \$ /mois + Tx

Il est de plus résolu, puisque cette dépense n'était pas prévue au budget 2019, d'affecter un montant maximal de 2 800 \$, plus les taxes applicables à partir du surplus accumulé non affecté et en sus des frais mensuels applicables.

ADOPTÉE

2019-08-191

1.9 REVENUS DE L'ÉVÈNEMENT «EXPOSITION DE VOITURES ANTIQUES» - CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ

CONSIDÉRANT QUE les revenus annuels, entre autres, de la vente des billets 50/50, lors de «L'EXPOSTION DE VOITURES ANTIQUES»;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de l'exposition de voiture antique souhaite conserver les revenus dans un fonds réservé spécifiquement pour cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents, de ne pas créer le Fonds réservé, « EXPOSTION DE VOITURES ANTIQUES » et d'affecter les revenus de l'année 2019 au montant de 2 300\$ au Fonds Général.

ADOPTÉE

2019-08-192

1.10 TRANSPORT ADAPTÉ 2019 - AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE le 22 décembre 2005, la Municipalité de Kiamika avait confirmé, par résolution, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, son engagement à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées sur son territoire, dans le cadre du volet souple, des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kiamika s'était engagée à défrayer 20% des coûts du service de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE le mode de fonctionnement retenue est la subvention directe à l'utilisateur puisqu'il n'a pas été possible pour la municipalité de signer un contrat de service avec un transporteur autorisé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit établir une tarification pour le service de transport adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'établir comme suit le nombre de déplacements admissibles par personne par année, ainsi que la contribution financière pour l'année 2019, pour le service de transport adapté et de procéder à la demande de subvention auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec :

1. Le nombre maximal de déplacements par personne par année est de cent quatre (104), un aller-retour comptant pour 2 déplacements.
2. Le coût reconnu est de 17 \$ par déplacement (2018 en révision pour 2019)
3. Le financement se répartit comme suit :

• Contribution de la municipalité (20%)	3,40 \$
• Contribution de l'utilisateur:	2,55 \$
• Contribution du ministère des Transports :	<u>11,05\$</u>
Total :	17,00\$

ADOPTÉE

2019-08-193

1.11 DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, MADAME PASCALE DUQUETTE

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité d'entériner la démission de madame Pascale Duquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, envoyée au conseil municipal de Kiamika par courriel le 09 août 2019.

Madame Duquette quittera ses fonctions officiellement à compter du 06 septembre 2019 et madame Sophie Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, assumera l'intérim de la direction générale à partir du 06 septembre 2019, et ce, jusqu'à la nomination d'une nouvelle personne à la direction générale.

ADOPTÉE

2019-08-194

2.1 ENTENTE INCENDIE RELATIVE À LA FOURNITURE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE SELON LES PROTOCOLES D'APPELS INCENDIES ÉTABLIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kiamika souhaite avoir une couverture adéquate pour la protection incendie pour son territoire ;

CONSIDÉRANT le manque d'effectifs sur son territoire et qu'il y a lieu de faire des ententes entre les municipalités limitrophes ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la signature du protocole d'entente par le maire, Michel Dion pour l'entraide automatique avec la ville de Mont-Laurier, et ce, selon les modalités de l'entente ci-incluse en annexe.

ADOPTÉE

2019-08-195

2.2 COOPÉRATION INTERMUNICIPALE SERVICE INCENDIE - MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE QUANT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Kiamika a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE l'optimisation des ressources et des équipements de sécurité incendie favoriserait l'atteinte des objectifs du schéma de couverture de risque en incendie;

ATTENDU QUE les maires des 12 municipalités se sont rencontrés le 29 avril 2019 afin de discuter des options de regroupement de leurs services de sécurité incendie et en sont venus à la conclusion qu'une étude de faisabilité organisationnelle et économique était requise afin d'orienter efficacement les prochaines actions;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Anne-du-Lac, Mont-Saint-Michel, Ferme-Neuve, Saint-Aimé-du-lac-des-Iles, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Lac-du-Cerf, Kiamika, Lac-des-Écorces, Chute-Saint-Philippe, Lac-Saint-Paul et la ville de Mont-Laurier désirent présenter un projet d'étude de faisabilité organisationnelle et économique pour la mise en commun de leurs services de sécurité incendie dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Kiamika s'engage à participer au projet d'étude de faisabilité organisationnelle et économique pour la mise en commun de leurs services de sécurité incendie et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil de la municipalité de Kiamika nomme la municipalité de Ferme-Neuve à titre d'organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

2019-08-196

2.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE - SOUMISSION POUR PROJET «FORCE MAJEURE» ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre entrera en vigueur le 09 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité après avoir fait la demande d'aide financière au volet 2 du Programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec pour soutenir les actions de préparations aux sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kiamika a reçu la subvention au montant de 10 000 \$, conditionnellement à la participation financière de la Municipalité pour un montant minimal de 2 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a jusqu'au 9 novembre 2019 pour se conformer et mettre en place les différentes installations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour les différentes composantes et leurs installations;

- **EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter la soumission déposée par M. Léveillé Électrique au montant de 11 220 \$ plus les taxes pour l'installation d'une génératrice avec panneau d'urgence et alarme sonore selon les items décrits à la soumission en date du 13 août 2019.

ADOPTÉE

2019-08-197

3.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET/ REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Kiamika a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Antoine-Labelle a obtenue un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Kiamika désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Kiamika s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la municipalité de Kiamika choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Christian Lacroix, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Kiamika autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2019-08-198

3.2 DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE PARCELLE DE PAVAGE - CONTRIBUTABLE SITUÉ SUR LE CHEMIN DU GRILLON

CONSIDÉRANT QU' un contribuable a fait asphalté une partie de son entrée véhiculaire jusqu'à la jonction du chemin appartenant à la municipalité, et dont une section appartient à la municipalité selon le plan cadastral déposé;

CONSIDÉRANT QUE le contribuable demande un remboursement des frais d'asphaltage à la municipalité de Kiamika pour la proportion appartenant selon lui à la municipalité pour un montant de plus ou moins 333.43 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été réalisés sans l'autorisation préalable de la municipalité et que ces travaux ont été faits pour son seul bien-être et non de la collectivité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents, considération des précédents, de refuser la demande du contribuable.

ADOPTÉE

2019-08-199

3.3 AFFICHAGE DE POSTE/TRAVAUX PUBLICS - POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR (DÉNEIGEMENT) ET CHEF D'ÉQUIPE

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'affichage pour le poste à pourvoir de chauffeur/opérateur (déneigement) et chef d'équipe à temps plein, tel que décrit à l'offre d'emploi dressée par la direction générale et le comité des ressources humaines.

Les conditions sont établies à la convention collective des Travailleurs et Travailleuses de la ville de Mont-Laurier, section Kiamika.

ADOPTÉE

2019-08-200

4.1 FORMATION DU PROGRAMME DE QUALIFICATION DES OPÉRATEURS EN EAU POTABLE - AFFECTATION D'UN MONTANT POUR LES FORMATIONS

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'affecter les montants nécessaires à partir du surplus non affecté, pour l'inscription de 2 personnes soit, Marc-André Bergeron et Benoit Lacroix à la formation « Captage et réseaux élémentaires d'eau potable (profil OCARE) - Programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec.

Cette formation sera tenue à Mont-Laurier du 25 au 28 novembre 2019 au coût de 724,34 \$ taxes incluses, par participant, plus les frais encourus sur preuve d'achat.

ADOPTÉE

2019-08-201

6.1 POURSUITE EN RÉCLAMATION - PROPRIÉTAIRE DU 304 CHEMIN VALIQUETTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kiamika a reçu un avis de réclamation en date du 13 août 2019 de la firme d'avocats CAIN LAMARRE no. de dossier JPL-10-19-3011 mandatée pour représenter le propriétaire du 304 chemin Valiquette, Kiamika;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est formellement sommée de payer la somme demandée par chèque dans les 15 jours du préavis;

CONSIDÉRANT QUE dès la réception de l'avis de réclamation, celui-ci a été transmis à la firme qui représente la municipalité, PFD Avocats et à la MMQ, assurance des municipalités, no de dossier; 52750/13 COJ, qui évalueront et enquêteront sur ladite réclamation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, d'affecter les montants nécessaires à partir du surplus accumulé non-affecté, pour le paiement des honoraires à la firme PFD avocats.

ADOPTÉE

2019-08-202

7.1 DEMANDE DE PERMIS POUR ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX - JOURNÉE DE LA RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES 2018-2019

Il est proposé par Mélanie Grenier et, résolu à l'unanimité des membres du conseil présent que Madame Sarah Raymond, responsable des loisirs et de la bibliothèque, soit autorisée à présenter une demande de permis sans but lucratif et événements spéciaux au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec payable au ministre des Finances ainsi qu'une demande de permis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux au montant de dans le cadre de la «*Journée de la reconnaissance aux bénévoles 2018-2019*» qui aura lieu à la fin septembre 2019, au bureau municipal de Kiamika (3, chemin Valiquette, Kiamika).

ADOPTÉE

2019-08-203

7.2 MODULE DE JEUX - SECTEUR LAC-FRANÇOIS

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter pour l'implantation d'un module de jeux et table de pique-nique, le site de la Croix dans le secteur du lac François.

Il est de plus résolu de faire produire une enseigne d'identification et d'effectuer les travaux nécessaires à l'aménagement de l'espace de jeux et de stationnement.

ADOPTÉE

2019-08-204

8.1 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2019

CONSIDÉRANT QUE la rencontre publique qui sera tenue par la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides sur l'avenir de la caisse Desjardins de Kiamika est prévue à la même heure et à la même date que la réunion du conseil du 09 septembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, de reporter conformément à l'article 148 et et art. 434 du C.M., la date de la réunion du conseil du 09 septembre au 16 septembre 2019 à 19 h, et de faire paraître les avis publics aux endroits prévus à cet effet.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Pascale Duquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kiamika certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Pascale Duquette
Dir. gén./Secrétaire-trésorière

2019-08-205

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 20 h 42.

ADOPTÉE

Michel Dion
Maire

Pascale Duquette
Secr.-trés./directrice générale

Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Michel Dion, maire